



## **Assemblée générale du samedi 4 novembre 2023 à la Salle villageoise au Levron**

### **1. Bienvenue**

Valérie Guigoz ouvre la séance à 9h30 et souhaite la bienvenue à chacun. Elle remercie le Chœur d'hommes La Voix de l'Alpe du Levron pour son accueil et le renouvellement de l'organisation de la prochaine fête bas-valaisanne de chant. La présidente salue en particulier la présence de Laurent Bovier, président de la Fédération cantonale et d'Alain Maret, préfet du district d'Entremont, représentant des autorités cantonales.

Selon la tradition, nous débutons par une minute de silence en mémoire des défunts de nos chorales et familles. Toute l'assemblée entonne *Signore delle cime*.

La présidente présente ensuite le nouveau logo du Groupement, choisi par le comité dans le but dépolssiérer nos visuels.

L'ordre du jour transmis avec la convocation est adopté sans modification.

### **2. Contrôle des présences**

Excusés :

- Robert Gay-des-Combes, président d'honneur ;
- Elisabeth Bruchez, membre d'honneur ;
- Philippe Rémondeulaz, membre du comité ;
- Chœur NC'Vox de Muraz
- Chœur du Collège de Saint-Maurice

Présents : 56 délégués / 31 sociétés.

### **3. Nomination des scrutateurs**

Sur proposition de la présidente, l'assemblée nomme Nicole Carron (La Romaine de Martigny) et Benoît Maret (La Mauritia de Salvan) en qualité de scrutateurs pour cette séance.

### **4. Approbation du PV de la dernière assemblée**

Aucune lecture n'étant demandée, le procès-verbal est accepté, avec remerciements à notre secrétaire Karine Roth.

### **5. Mot de la présidente**

Voici le message adressé par Valérie Guigoz :

*Enfin, oui, c'est par ce petit mot que je me réjouis de vous retrouver ce matin au Levron pour notre assemblée générale. Nous avons vécu tellement d'incertitudes depuis notre dernier rassemblement de Muraz, que je veux croire de toutes mes forces que ces années de crise sont bel et bien et une fois pour toutes derrière nous. Comme à mon habitude, je ne manquerai pas de remercier dans ce petit mot tout d'abord l'entier de votre comité qui a été plus qu'uni, efficace et solidaire durant cette longue période d'incertitude. La crise sanitaire se prolongeant, j'ai également pu compter sur ses membres pour me suivre dans la folle aventure d'organiser nous-mêmes un rassemblement qui se voulait simple et convivial. A en croire les nombreux mails et autres messages reçus après nos retrouvailles de Collombey, je crois pouvoir affirmer que nous avons atteint notre objectif. Merci d'avoir pris le risque de me suivre dans cette entreprise, tout en sachant toutefois que le risque fait intégralement partie de la vie. Rien ne peut être entrepris sans prise de risques, et en premier lieu aucune action ou pensée ouvrant des routes nouvelles. Vu sous cet angle, le risque est au fondement de toute révolution.*

*Nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer que nos chorales se portent bien, et que plus d'un millier de chanteurs et des centaines d'enfants égayeront les rues de ce magnifique village du Levron au printemps prochain.*

*Après de nombreuses réflexions, je comprends tout à fait les difficultés toujours plus grandes à se lancer dans l'organisation d'une telle fête. Mais le nouveau comité d'organisation de cette dernière a su faire du risque sa propriété. Et cela accompli, il tente de le considérer comme un compagnon de voyage qui l'escortera jusqu'au bout de sa route. Mais sa liberté est proportionnelle à ce compagnonnage involontaire. Depuis quelques années, tout est normé, régulé, réglé, régimenté, calibré, aseptisé ! La dictature de la norme, administrative ou intellectuelle, s'applique à tous les domaines, et l'organisation de nos rassemblements ne peut y échapper. Normes environnementales, normes sanitaires, normes de sécurité, et j'en passe. Mais grâce à notre volonté et malgré cette prison infernale, nous nous rencontrerons le premier week-end de mai prochain dans ce village pour partager, pour remercier, pour chanter. Notre comité va avec enthousiasme soutenir au mieux le Comité d'organisation de cette fête, afin que chacun puisse s'y sentir accueilli dans les meilleures conditions possibles.*

*Préparez-vous donc à vivre un très beau week-end dans notre vallée de Bagnes (et oui...) puisque chacun sait que le temps ne compte pas pour un Bagnard, son fameux quart d'heure en est d'ailleurs la preuve immortelle, et je crois pouvoir affirmer qu'il compte encore moins pour un Levronnain !  
Merci pour votre écoute...*

## **6. Présentation des comptes**

Les comptes des deux derniers exercices, du 28.11.2021 au 31.07.2022, puis du 01.08.2022 au 03.11.2023, sont présentés par Claire-Lise Chabbey.

Celle-ci rappelle qu'il n'y a eu aucune fête de chant du Bas-Valais durant cette période, raison pour laquelle le fonds Jeunesse n'a pas augmenté.

Nous avons cependant une recette supplémentaire, consistant en une part au bénéfice de la Fête cantonale 2023 à Martigny.

	<u>Exercice 2021-2022</u>		<u>Exercice 2022-2023</u>	
<b>Total des recettes</b>	CHF	6'442.35	CHF	13'052.00
<b>Total des dépenses</b>	CHF	1'199.30	CHF	4'052.05
<b>Bénéfice</b>	CHF	5'243.05	CHF	8'999.95
<b>Fortune</b>	CHF	10'820.75	CHF	19'820.70
<b>Fonds jeunesse</b>	CHF	13'568.35	CHF	13'069.70

La présidente remercie les deux caissières qui ont officié durant cette période, Viviane Gay-Balmaz jusqu'au 31.07.2022, puis Claire-Lise Chabbey dès le 01.08.2022, pour leur bonne tenue de ces comptes. Elle nous dit également son plaisir de présenter ces comptes après quelques années financièrement difficiles pour le Groupement, qui peut maintenant entrevoir un avenir plus serein.

## **7. Rapport des vérificateurs**

Jean-Michel Hiroz et Maurice Terrettaz, de la Voix de l'Alpe du Levron, attestent de la bonne tenue et de l'exactitude des comptes et en demande décharge à l'Assemblée. Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

## **8. Fixation du montant de la carte de fête**

En réponse à la demande de la dernière assemblée générale en 2021 à Bruson, le comité s'est penché sur la mise à jour du montant de la carte de fête et propose les montants suivants pour 2024 :

- 10.- pour les chœurs d'enfants (pas de changement)
- Augmentation à 30.-, boissons comprises, pour les chœurs d'adultes

A noter que le comité a également décidé de renoncer à percevoir la cotisation annuelle pour les chœurs d'enfants.

Les prix proposés pour la carte de fête 2024 sont acceptés à l'unanimité.

## **9. Rapport de la Commission de Musique (CM)**

### Le Levron 2024

Solange Besson rappelle qu'après nos retrouvailles festives à Collombey et la dernière fête cantonale, nos membres ont désormais repris pied dans les grands rassemblements choraux.

Du côté du groupement, cinq années se seront écoulées entre deux fêtes du Bas-Valais. C'est donc une joie de pouvoir se projeter en mai 2024 et Solange en profite pour remercier chaleureusement les choristes de la Voix de l'Alpe et le comité d'organisation de déployer une nouvelle fois leur énergie, courage et enthousiasme pour nous permettre de vivre ces moments festifs.

### Tournus des sociétés

Chaque chœur a reçu la répartition des sociétés durant les deux jours de fête. Toutes les modifications demandées ont pu être satisfaites.

En principe, le tournus est inversé à chaque édition. A chaque chœur d'y penser en établissant son calendrier annuel !

### Chant d'ensemble

La fête 2020 au Levron aurait dû célébrer les 70 ans de notre groupement. A cette occasion, le comité et la commission de musique avaient passé commande d'une création *Le haut, le bas*. Cette pièce reste d'actualité comme chant d'ensemble pour la fête 2024. Puisqu'elle est superposable pour toutes nos formations chorales (voix mixtes, d'hommes et de dames), il n'y aura pas de répétition séparée pour le jour de la fête.

Solange Besson a envoyé des audios d'apprentissage à tous les chefs de chœur. Un enregistrement d'une version chantée, dans le cadre du Kiosque à Musique, par le Papatuor et une délégation du Chœur de dames La Romaine de Martigny, leur a également été transmise. Ces enregistrements se veulent être une aide à l'apprentissage pour tous les choristes et tous les chœurs sont vivement encouragés à rapidement les écouter.

### Inscriptions

Le formulaire d'inscription à la prochaine fête sera bientôt envoyé aux sociétés. Il comprend l'indication des pièces pour le jury et l'envoi des partitions. Trois exemplaires de chaque pièce sont demandés. Deux exemplaires sont envoyés aux jurys et le dernier est destiné à enrichir le fonds de partitions de l'AVCC. Il est capital de leur transmettre une partition originale. Ce fonds étant intégré à la Médiathèque Valais, il n'est plus possible de travailler avec des photocopies.

La commission de musique remercie également tous les chœurs de respecter scrupuleusement les demandes de ce formulaire et son délai de réponse. Solange Besson demande aux délégués présents de rappeler à leur chef de chœur de bien minuter les chants choisis pour ne pas dépasser les 6 minutes de musique.

Concernant les repas, un email sera envoyé environ un mois avant la fête, afin de confirmer ou modifier leur nombre. Sans réponse, le nombre indiqué sur le bulletin d'inscription fera foi. La facture ne pourra en aucun cas être modifiée si des repas n'ont pas été consommés.

### Rapports du jury

Déjà annoncée à l'assemblée générale 2019 au Levron, une modification sera testée pour la première fois, lors de la fête 2024 au Levron. Le comité et la commission de musique ont en effet décidé de réduire le nombre de personnes assistant aux rapports du jury à 6 personnes par chorale au maximum, président-e et chef-fe de chœur compris.

La commission de musique demandera aux jurys leur autorisation de pouvoir enregistrer la discussion pour la transmettre ensuite aux autres membres du chœur.

Cette nouvelle formule doit permettre aux autres choristes d'écouter (et chanter avec) les chorales se produisant simultanément en aubade et créera ainsi une ambiance que nous souhaitons décontractée et chaleureuse lors de ces productions.

### Clôture de la fête

Lors de la dernière fête, en 2019 à Muraz, nous avons inauguré une clôture officielle de la fête le dimanche après les aubades, afin de remercier les organisateurs et bénévoles. Ce moment solennel a été apprécié et sera désormais prévu au programme de toutes les fêtes.

Pour cette occasion, en 2024, nous chanterons *Signore delle Cime*. Une information dans ce sens sera donnée aux chefs.

### Formation

Solange Besson regrette que les trois dernières éditions des cours de lecture musicale et pose de voix ont dû être annulées en raison d'inscriptions trop peu nombreuses. Un quota minimal est obligatoire pour des questions financières.

Cette année, le groupement ne proposera pas ces cours, mais encourage tous ses choristes à participer aux cours de pose de voix organisés par la Fédération cantonale à Martigny et Collombey.

La présidente de la commission de musique rappelle également la possibilité, soutenue financièrement par la fédération cantonale, d'engager un coach vocal directement en répétition.

Concernant notre fonds jeunesse, les conditions figurent sur notre site internet. Les jeunes doivent être membres d'une société affiliée au groupement et suivre une formation en lien avec l'art choral. Le groupement participe également aux frais d'inscription aux camps d'été en cas de demande. Celle-ci doit être adressée par email à la présidente.

### Annonce

Les paroisses de l'Entremont et l'Association des Amis du Bienheureux Maurice Tornay, martyr au Tibet, organiseront la commémoration des 75 ans de son martyr, par une grande messe solennelle et fête populaire, le 20 octobre 2024.

A cette occasion, une messe a été commandée à Damien Luy et sera interprétée pour la première fois par les chorales de l'Entremont invitées et l'Ensemble vocal de Martigny.

Chacun est à titre individuel invité à participer à cette grande première. Des fichiers de déchiffrage seront à disposition et deux répétitions sont prévues.

De plus, la partition sera offerte à toutes les chorales du Valais qui le souhaitent à condition qu'elles s'engagent à chanter cette messe au moins une fois par année.

Pour terminer, Solange Besson remercie toute l'équipe du comité et de la commission de musique du groupement, ainsi que tous les délégués présents, pour leur engagement en faveur de l'art choral.

### Fête des enfants

Catherine Abbet se réjouit d'un groupement de chœurs d'enfants florissants et motivants.

Quelques modifications importantes sont à prévoir pour les chœurs d'enfants lors de la fête 2024 au Levron.

La fête des enfants se déroulera en effet pour la première fois le vendredi après-midi et non le samedi.

Il n'y aura pas de prestations devant jury pour les chœurs d'enfants. Ceux-ci n'auront pas non plus de repas sur place. Les enfants prendront un pique-nique ; le CO leur organisera un goûter à l'issue de leurs prestations.

Les aubades et le concert d'ensemble sont maintenus. La mise sur pied d'un ou deux ateliers est encore à définir.

Le matériel sera envoyé à toutes les directrices dans le courant du mois de novembre.

## **10. Admissions – Démissions**

Trois démissions nous sont parvenues :

- Chœur d'hommes La Caecilia de Troistorrents
- Chœur des Jeunes de Martigny
- Chœur mixte La Polyphonia de Vernayaz

De plus, après la fusion de La Cécilia de Dorénaz et de l'Echo d'Arbignon de Collonges, nous avons reçu la demande d'admission du nouvel Ensemble d'Outre-Rhône, présidé par Louis François Zingg et dirigé par Renata Côte Szopny.

## **11. Nominations statutaires**

Après 10 ans d'activité, Viviane Gay-Balmaz a cessé son activité au sein du comité et plus particulièrement en qualité de caissière du groupement, en date du 31 juillet 2022. Valérie Guigoz tient à remercier notre ancienne caissière pour son engagement durant cette longue période.

Pour lui succéder, Claire-Lise Chabbey a d'ores et déjà intégré le comité dès l'été 2022. Auparavant, elle avait déjà occupé le poste de caissière durant de nombreuses années. Afin d'officialiser son retour après une pause de 10 ans, l'assemblée valide sa nomination par acclamation.

Nous avons également enregistré la démission de Philippe Rémondeulaz, membre du comité. Excusé ce matin, il sera prochainement remercié comme il se doit par le comité.

Le comité a le plaisir de présenter à l'assemblée une candidature et pour ce faire Valérie Guigoz passe la parole à Patrice Farquet.

Au nom du Chœur d'hommes La Voix de l'Alpe du Levron, il propose Jean-Michel Hiroz, enseignant retraité, fondateur et directeur durant 13 ans du chœur de dames du Levron, membre et sous-directeur du chœur d'hommes. L'assemblée accueille cette nomination par acclamation.

Valérie Guigoz remercie sincèrement Claire-Lise Chabbey et Jean-Michel Hiroz d'avoir accepté de rejoindre le comité. Elle se réjouit de cette nouvelle collaboration et leur souhaite beaucoup de plaisir dans leurs fonctions.

## **12. Lieux des prochaines fêtes de chant**

- |      |                |
|------|----------------|
| 2025 | Martigny-Bourg |
| 2026 | Lourtier       |

## **13. Présentation de la Fête de chant 2024 au Levron par la présidente du CO**

Carole Bobillier, présidente du Comité d'organisation, souhaite la bienvenue au Levron, au nom du chœur d'hommes et de toute la population du village. Elle présente les grandes lignes de la prochaine fête, qui se tiendra les 3, 4 et 5 mai 2024 au Levron et rappelle que les préparatifs ont débuté en 2019 déjà, pour une fête 2020, annulée quelques semaines auparavant.

L'édition 2024 proposera une grande nouveauté, avec une fête sur 3 jours. Le vendredi 3 mai verra la participation des chœurs d'enfants l'après-midi, suivie, le soir, d'un concert des enfants du Levron et de Vollèges autour d'une fondue. Le samedi 4 mai et le dimanche 5 mai accueilleront quant à eux les chœurs d'adultes selon le modèle déjà connu.

Concernant les transports et l'accès au Levron, il est important de limiter le nombre de véhicules. Le comité d'organisation recommande vivement à tous les chœurs de se déplacer en car. Une place de dépose est prévue à cet effet. Le covoiturage est également encouragé. Le mode de transport choisi sera demandé dans le formulaire d'inscription.

Une vaisselle réutilisable sera à disposition durant la fête, ce qui implique l'encaissement d'une consigne. Des précisions à ce sujet seront données ultérieurement aux chœurs.

Carole Bobillier remercie encore le comité du groupement pour sa souplesse, ainsi que l'assemblée pour son acceptation de l'augmentation de la carte de fête et nous invite à consulter le site internet de la fête et ses réseaux sociaux. Des photos et informations y seront régulièrement mises en ligne.

#### **14. Divers**

Valérie Guigoz revient sur les archives du groupement. Le tri de nos documents arrive à son terme. Le comité remerciera Robert Gay-des-Combes pour son important travail et sa précieuse collaboration dans ce domaine.

La présidente passe ensuite la parole à Laurent Bovier, président de la Fédération des sociétés de chant du Valais. Ce dernier salue l'assemblée, lui dit son plaisir renouvelé de partager ce moment et adresse aux délégués ses remerciements pour leur engagement dans nos sociétés.

Après la fête cantonale, son comité d'organisation vient d'être dissout. La fête fut belle et Laurent Bovier adresse ses remerciements aux organisatrices.

La fédération doit maintenant se projeter dans l'avenir. Trouver des bénévoles et plus particulièrement des personnes qui s'engagent dans des comités devient compliqué. La fédération a engagé Carmen Bender, en qualité d'administratrice à 20% dès le 1<sup>er</sup> octobre 2023. Un renouvellement profond au sein du comité cantonal est également attendu, avec une nouvelle version plus moderne de son fonctionnement.

Laurent Bovier annonce déjà la prochaine assemblée générale de la fédération, le samedi 23 mars 2024 à Sion, sa dernière en qualité de président. Son souci principal est de mettre en œuvre la suite, sous forme d'équipe ou d'une présidence. Avec l'engagement de la nouvelle administratrice, la charge du nouveau comité sera désormais beaucoup moins importante.

Une refonte et modernisation du site internet [www.chanter.ch](http://www.chanter.ch) a été effectuée. Ce nouveau site est opérationnel, malgré des erreurs encore à corriger.

Le site du groupement est pour l'instant en lien sur celui de la fédération. Par la suite, une coordination sera mise en place. Techniquement, tout le monde a déjà des accès sur le site de la fédération. Aux alentours de Noël 2023, une personne par comité de groupement recevra également des accès pour modifier les coordonnées des sociétés de son groupement.

Enfin, en complément au rapport ci-dessus de la Commission de musique, Laurent Bovier souligne l'importance de reprendre nos activités après le Covid et invite chaque chorale à bénéficier d'un coaching vocal en chœur. A cet effet, la fédération octroie un soutien financier à hauteur du 50% des coûts, au maximum 300.- par société et par année.

Un délégué du chœur St-Laurent de Riddes prend ensuite la parole et se demande si notre manière d'honorer les jubilaires correspond au monde moderne. Il suggère que les channes et plateaux en étain soient révolus...

Valérie Guigoz précise que nous distribuons les mérites fédéraux et cantonaux lors de nos rassemblements, mais qu'aucune distinction n'est décernée au nom du Groupement. Laurent Bovier rappelle que les jubilaires ne reçoivent rien de cela, mais une médaille pour 20 ans et 35 ans d'activités, puis un diplôme pour 50, 60 et 70 ans.

Solange Besson transmet à l'assemblée une dernière information. Le Chœur mixte de St-Maurice prépare une brochure et lance un appel auprès des chorales qui auraient des photos de la fête de chant 2017.

#### **14. Clôture et aubade par le chœur d'hommes du Levron**

Valérie Guigoz passe la parole à Alain Maret, représentant des autorités et préfet du district d'Entremont, qui nous transmet sa joie de pouvoir à nouveau revivre des moments de partage lors de nos rassemblements, après trois années perturbées par le Covid. Il se réjouit que nos membres n'aient pas baissé les bras dans cette période d'incertitude.

L'art choral est une tradition ancienne. Âgé de 73 ans, le Groupement des sociétés de chant du Bas-Valais a oublié ces années de jeunesse, mais chanter reste important pour la société et est bénéfique pour la santé.

Le préfet remercie ensuite le comité du groupement et tous les chanteurs de la Voix de l'Alpe qui organiseront notre prochaine rencontre. Il nous souhaite de nous réjouir de cette convivialité et de continuer à prendre du plaisir à chanter.

En nous transmettant ses meilleurs vœux pour la fête 2024, Alain Maret nous rappelle encore que « le Bas-Valais chantera et Le Levron enchantera » !

La parole n'étant plus demandée, Valérie Guigoz remercie la Commune de Val de Bagnes pour l'apéritif offert à l'issue de l'assemblée, le Chœur d'hommes du Levron pour l'aubade qui va suivre, tous les participants pour leur présence assidue et clôt l'assemblée générale à 11h03.

Pour le procès-verbal :  
Christophe Albasini

Fully, le 12 décembre 2023